



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Treize Juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2015

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – J-L. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoints**
S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – S. ARNOULD - S. ALLEG – A. RASKIN –
N. PERRICHON - A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. PELLEGRINO (pouvoir donné à C. BOUGE) – W. DUBOSQ (pouvoir donné à M. AUFFRET) -
C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) - J. RAYNAUD (pouvoir donné à G. BARRA)
E. MENUT (pouvoir donné à J-L. GIRAUD) - J. TOCQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT) - M. RAYNAUD
(pouvoir donné à S. LELUIN)

Absent : C. VELAY

**DEMANDE DE SUBVENTION
CIRCULAIRE MINISTERIELLE N° INT/B/13/19188/C du 26.07.2013 - COMPENSATION DES
CHARGES CONCERNANT LA REDACTION DE CERTAINS DOCUMENTS D'URBANISME**

- VU le courrier de M. Le Préfet en date du 21 Mai 2015 concernant la répartition du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de la mise en œuvre des documents d'urbanisme,
- **CONSIDERANT** la circulaire ministérielle n° INT/B/13/19188/C du 26 juillet 2013 présentant la référence des concours particuliers de la dotation générale de décentralisation en matière d'urbanisme,
- **CONSIDERANT** que toute structure publique concernée par l'élaboration, la révision, la modification d'un document d'urbanisme, peut formuler une demande de concours auprès de la Préfecture,
- **CONSIDERANT** que la commune de Tourrettes a lancé une consultation pour lui permettre de réaliser son plan local d'urbanisme attribué le 24 juin 2011.
- **CONSIDERANT** que c'est le cabinet ES PACE qui a été attributaire, le coût, les missions confiées s'élèvent à 41.040 € HT.
- **CONSIDERANT** que le dossier connaît un bon avancement, avec actuellement un travail approfondi en matière de zonage au niveau parcellaire,
- **CONSIDERANT** que la réalisation du P.L.U. fait partie de la liste des opérations éligibles,
- **CONSIDERANT** que cet accompagnement de l'Etat est destiné à compenser les dépenses matérielles et els dépenses d'étude et de conduite d'opérations à engager,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'AUTORISER** M. le Maire à demander de bénéficier de l'accompagnement de l'Etat dans le cadre du concours particulier créé au titre de la mise en œuvre des documents d'urbanisme,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE